



VP

DECISION N°006

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION OFP
ANIMATION « TIR A L'ARC » AVANT-GARDE EN FETE DU
SAMEDI 6 JUIN 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association OFP d'organiser la tenue d'un stand de « Tir à l'arc ».

Le Maire,

DECIDE

- de signer une convention avec Monsieur Jean-Luc DELOT président de l'association OFP section « Tir à l'arc » dont le siège se situe 6 rue de la salle 54390 Frouard.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 13 Avril 2026

Le Maire,

Laurent TROGRILIC



Publié notifié le 16/04/26
Transmis à la Préfecture le 16/04/26